



Paris, le 5 janvier 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

MONTEE DU NIVEAU DE LA SEINE

Les conditions météorologiques de ces derniers jours ont entraîné une montée des eaux de la Seine, de la Marne et de l'Yonne. Michel DELPUECH, préfet de Police, préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris, mobilise l'ensemble de ses services pour suivre l'évolution de la situation et prendre les mesures de protection adéquates.

Aujourd'hui, vendredi 5 janvier, à 14h30, le Service de prévision des crues a indiqué que le niveau de la Seine atteignait 3,26 m à l'échelle du pont d'Austerlitz (vigilance jaune). La tendance est prévue à la hausse pour les prochaines 72 heures, avec une stabilisation attendue en début de semaine prochaine.

En tant que préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris, Michel DELPUECH centralise les informations et assure la cohérence des actions et mesures prises par la Ville de Paris, les départements, ainsi que par les opérateurs publics et privés. A sa demande, les services concernés se réunissent quotidiennement pour évaluer la situation et anticiper ses conséquences potentielles.

A l'heure actuelle, les hauteurs d'eau atteintes sont celles d'une crue hivernale habituelle et n'affectent que d'une manière mesurée le quotidien des Franciliens. Des mesures d'information et de protection ont d'ores et déjà été mises en place, notamment par la Ville de Paris et les services de l'Etat. Dans les tous prochains jours, de nouvelles mesures pourraient être prises, telles que :

- la fermeture de voies sur berges piétonnes,
- des restrictions de la circulation routière (notamment la fermeture du tronçon entre le pont de Garigliano et le pont de Bir Hakeim),
- une interdiction de naviguer sur la Seine, qui interviendrait à partir de 4,30 m.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Il est recommandé aux Franciliens de suivre les conseils comportementaux suivants :

- Restez attentifs aux informations communiquées sur la montée des eaux.
- Demeurez prudents lors de vos déplacements, notamment près des cours d'eau, et respectez les consignes des autorités.
- Evitez de stocker des objets précieux ainsi que du matériel électrique dans les caves et autres lieux d'habitations situés en sous-sol.

Les informations et recommandations complémentaires sont disponibles sur les sites :

www.vigicrues.gouv.fr

www.meteofrance.com

www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr

Contact presse : ppcom@interieur.gouv.fr / 01 53 71 28 73